REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 27 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 17 septembre 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Lilian GAILLARDET, Philippe PECASTAINGS, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Céline LAFITTE, Delphine LESCASTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusé représenté : M. Michel MALBET (pouvoir donné à M. Jean Yves BUSSIRON).

Absent excusé: M. Raymond POUYANNÉ.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

Objet

Modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et mise à jour du tableau des emplois

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe permanent à temps non complet (24 heures 54 minutes hebdomadaires) à la suite du retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Technique Intercommunal rendu le 18 septembre 2018 (avis défavorable du collège des représentants du personnel par 4 voix contre et 3 abstentions et avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités et établissements publics) et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2018, d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures 54 minutes hebdomadaires) d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (21 heures 45 minutes hebdomadaires) d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe;

ADOPTE

le tableau des emplois figurant en annexe.

Fait et délibéré à GUICHE, le 27 septembre 2018

Le Maire,

Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le		28 SEP. 2018
Affiché le	28 SEP. 2018	

DE GUICHE

Tableau des emplois de la Commune de GUICHE

au 1er octobre 2018

(adopté par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2018)

			Effectifs	Effectifs	Temps de travail
Emplois permanents	Grades correspondants	Catégorie			
			budgétaires	pourvus	hebdomadaire moyen
	Administratifs :				
Secrétaire de mairie	- Rédacteur principal	В	1	1	Temps complet
	de 1ère classe				
Secrétaire administrative	- Adjoint administratif	С	1	1	Temps complet
Occidence administrative	principal de 2ème classe			•	, composition provi
	Techniques :				Tamas complet
Agent d'entretien polyvalent	- Adjoint technique	С	1	1	Temps complet
	principal de 2ème classe				
Agent d'entretien polyvalent	- Adjoint technique	С	1	1	Temps complet
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,		*		
Cantinière	- Adjoint technique	С	1	1	Temps non complet
					(20 heures 30 minutes)
	Animations :				
Directeur ALSH	- Adjoint d'animation	С	1	1	Temps complet
Animateur	principal de 2ème classe				
Animateur	- Adjoint d'animation	С	1	1	Temps non complet
	principal de 2ème classe				(21 heures 45 minutes)